

Préconisations de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA)

30 avril 2021



À la suite de l'annonce de la parution de l'arrêté relatif au déploiement du système RdvPermis et des explications ad hoc, la réunion reprend l'ordre du jour initialement prévu, la restitution des recommandations du rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) sur la réduction des délais de passage de l'épreuve pratique du permis B suite à la crise sanitaire.

Le rapport a été adressé au Ministre, il y a quelques semaines. Ce dernier a chargé la Déléguée de présenter les 10 recommandations proposées aux organisations syndicales représentatives.

Le rapport fait état des résultats suite à l'année 2020 et l'IGA a essayé d'objectiver les pertes d'examens et le calcul du report de charges sur 2021.

Le délai médian a triplé au cours de l'été 2020 et il y a quelques 150 000 examens B en retard.

Damien LAPLACE nous présente les 10 recommandations préconisées dans le rapport.

1. **Accélérer le déploiement d'un système d'information afin d'améliorer la visibilité sur la demande réelle de places d'examen.**
2. **Reconduire les examens supplémentaires en 2021. Renouvellement de la mise en place de 90 000 examens supplémentaires ainsi qu'un levier d'incitation.**
3. **Recourir aux DPCSR et aux adjoints pour assurer les examens pratiques B.**
4. **Profiter de la saisonnalité du permis de conduire pour recentrer certains examens, par exemple pas d'examens moto en période hivernale.**
5. **Concentrer tous les examens B sur les centres principaux afin d'éviter les déplacements des IPCSR sur les centres secondaires, générateurs de crédit/temps et donc d'absentéisme des IPCSR.**
6. **Recours au recrutement d'examineurs contractuels pour une période de 2 ans.**
7. **Activer l'entraide entre départements proches, voir au niveau régional et non plus comme actuellement au niveau national.**
8. **Développer un réseau sous forme de maillage territorial pour renforcer le nombre d'IPCSR avec des IPCSR en retraite ou des gendarmes formés à l'évaluation des examens B.**
9. **Libérer les IPCSR des examens hors circulation des titres professionnels relevant du ministère du Travail.**
10. **Suite au bilan de la première externalisation des ETG, le rapport demande une étude sur la possibilité d'externaliser toutes les ETG.**

**Le SANEER, 1ère force syndicale de la
filiale Éducation et Sécurité Routières**



Les Organisations syndicales (OS) sollicitent le support de la présentation de tous les points. La Déléguée répond qu'elle a été mandatée par le Ministre pour effectuer la présentation des recommandations du rapport qui pour l'instant n'a pas vocation à être diffusé. Elle demandera, néanmoins, l'autorisation d'adresser aux OS la présentation faite par M. LAPLACE.

Plusieurs précisions nous ont été apportées :

S'agissant du point n°1, l'idée est d'améliorer le système d'information permettant d'appréhender l'offre et la demande de places d'examen, afin d'apporter une réponse calibrée. Le développement du livret numérique pour les candidats sur lequel la DSR travaille via les outils informatiques, fait partie des possibilités.

La mesure n°3 vise à mettre les DPCSR et leurs adjoints sur le terrain, en examens. La Déléguée précise qu'il n'est pas question de retirer ces derniers de leurs missions. Ils ont la possibilité de réaliser des examens supplémentaires. Sur les quelques 18 000 effectués, 1 500 ont été réalisés par les DPCSR au cours du premier trimestre 2021. La DSR est consciente du travail des DPCSR. Le recours à cette mesure sera à l'appréciation de la situation locale.

Sur le point n°6, le ministère de l'Intérieur va-t-il se tourner une nouvelle fois vers la société La Poste pour recruter des examinateurs ? Le rapport souligne le besoin en effectifs, le SANEER préconise le recrutement de fonctionnaires, IPCSR.

Mme GAUTIER-MELLERAY explique que la filière éducation routière est très sollicitée entre les examens et les différentes missions de contrôle qui lui incombent, de ce fait un recrutement permettant de résorber le retard peut être une solution.

Le SANEER questionne la Déléguée à propos de la mesure n°9, privatisation de l'épreuve HC des titres professionnels, et sa mise en œuvre prévue au 1er juillet 2021. Mme GAUTIER-MELLERAY explique que cette décision n'est pas du fait du ministère de l'Intérieur mais relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Le travail est en cours et elle a demandé à être informée en amont de la parution des informations.

Ces 10 mesures ne sont actuellement que des préconisations. À la question, quand le Ministre rendra-t-il son arbitrage, la Déléguée précise qu'aucune date n'est arrêtée d'autant que certaines préconisations sont déjà en cours de mise en œuvre. C'est le cas des examens supplémentaires et de la prime exceptionnelle pour leur paiement au premier trimestre 2021. D'autres éléments demandent plus de réflexion avant de faire des propositions au Ministre comme par exemple la réserve nationale qui a été stoppée en raison de la crise sanitaire.

Rédacteurs :

Martine FOLTZER
Christophe NAUWELAERS

**Le SANEER, 1ère force syndicale de la
filiale Éducation et Sécurité Routières**